

Les structures d'accompagnement

ADEPES

Maison de l'économie solidaire
73 chemin Mange pommes.
31520 Ramonville Saint-Agne
tél. : 05 61 73 04 86
contact@adepes.org

Egalitaire

14 rue Jules Amilhou, appt. 235
31100 Toulouse
tél. : 05 34 46 51 70
egalitere@free.fr

ARCEC

19 rue Bayard
31000 Toulouse
tél. : 05 62 87 90 43
arcec.tlse@wanadoo.fr

Etymon

36 rue Bernard Muilé
31000 Toulouse
tél. : 05 61 80 27 82
contact@etymon.fr

CREER

Boutique de Création
3 chemin du pigeonier
de la Cépière
Bât C - 1er étage
31100 Toulouse
tél. : 05 61 61 45 20

Maison de l'Initiative

14 rue Jules Amilhou, appt. 239
31100 Toulouse
tél. : 05 34 63 81 10
maisoninit@ifrance.com

Culture et Liberté

10 bis rue du Colonel Driant
31400 Toulouse
culturelibertegaronne@yahoo.fr

La structure de
gestion du fonds :

IRLIS

Midi-Pyrénées Actives
97 rue Riquet
31000 Toulouse
tél. : 05 62 73 16 53
mp-actives@mp-actives.org

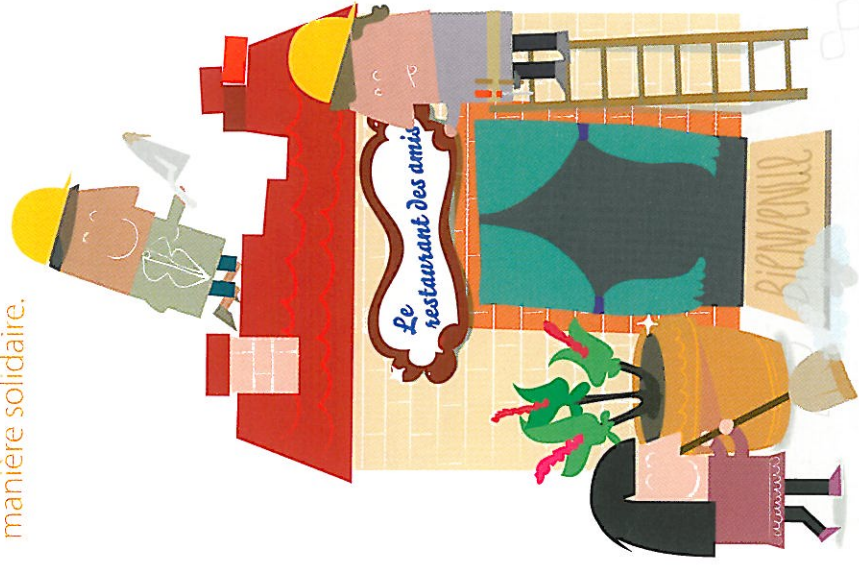
Coop'action

73 chemin Mange pommes
31520 Ramonville Saint-Agne
tél. : 05 62 19 11 06
coopaction@coopaction.com

IRLIS

Le dispositif Initiative Régionale & Locale d'Investissement Solidaire

pour inventer votre activité et créer
votre entreprise, collectivement et de
manière solidaire.



Info & contact

05 61 22 20 95
05 62 27 67 64

ou l'une des structures d'accompagnement

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier écologique - Imprimerie du Grand Toulouse



MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr



MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr

Avec un accompagnement personnalisé, les porteurs de projet peuvent bénéficier de nombreux dispositifs de soutien financier. Les fonds d'investissement de France Actives, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Midi-Pyrénées et la Ville de Toulouse.

Qu'est-ce que l'économie solidaire ?

En remplaçant l'humain au cœur du système, l'économie solidaire a pour but d'entreprendre autrement : une initiative est dite solidaire lorsqu'elle répond à un besoin local et crée une innovation sociale, lorsque il y a partage équitable des richesses. Elle doit préserver l'environnement et assurer le respect et l'égalité des personnes dans leur diversité.

Quel type d'entreprise ?

L'activité solidaire est toujours collective. Chaque membre s'associe de manière égale, selon le principe d'une voix par personne. Peuvent donc être créées des SCOP (Société Coopérative Ouvrière de Production), SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) et autres coopératives, mais aussi des associations à caractère solidaire ou régies par un statut mixte (SARL pour l'activité économique et association pour le volet social et citoyen).

Dans quels domaines ?

L'alimentation, l'éducation à l'environnement, le tourisme solidaire, les pratiques de santé naturelles, l'artisanat, les services à la personne, la restauration, la mécanique, l'informatique, l'information etc. : IRLIS peut couvrir tout domaine qui touche à la vie quotidienne.

Quels objectifs ?

120 projets au minimum seront soutenus sur trois ans, à partir de 2009. Soit 750 à 1 200 emplois créés ou consolidés, destinés en priorité aux personnes fragilisées et en difficulté. L'objectif étant, aussi, de consolider les structures et d'éviter leur disparition prématurée dans leurs premières années d'existence.

Le fonds

1 900 000 € financés par la SIFA (Société d'investissement de France Actives) qui mobilise les fonds bancaires et ceux de la Caisse des dépôts et consignations, la Région Midi-Pyrénées et la Ville de Toulouse.

en 4 étapes

Étape 1 / l'idée

Un bar associatif, de l'artisanat népalais, des petits plats bios... l'idée germe chez le citoyen, le futur porteur de projet. Il doit s'orienter vers une structure d'accompagnement d'économie solidaire auprès de laquelle il accomplira les premières démarches. Elles sont huit à s'être engagées dans le dispositif IRLIS (voir ci-après). Pour garantir un accompagnement équitable, elles ont signé la charte du développement de l'économie solidaire sur Toulouse et sa région.



Étape 3 / le prêt

Le projet est ficelé et peut passer du papier à la réalité : dernière étape, les besoins financiers : Faut-il faire un crédit ? Quelles sont les aides possibles ? Un prêt peut être demandé à IRLIS. Cet outil de financement permet aux entreprises solidaires de se développer ou de se restructurer et peut, de plus, lever des financements bancaires. Ces entreprises peuvent bénéficier d'un prêt de 60 000

€ maximum sur 5 ans, la première échéance étant remboursable au bout de deux ans, avec un taux d'intérêt de 0% à 2%. Il est géré par Midi-Pyrénées Actives, spécialisée dans le financement de structures solidaires avec comme objectif la création d'emplois pour les personnes en difficulté.

Étape 4 / le suivi du projet

Projet en main, le futur créateur est orienté vers la structure d'accompagnement la plus adaptée à son projet. A partir de la création, il est suivi pendant 3 à 5 ans, sur les plans financier et éthique.



Étape 2 / de l'idée au projet

L'accompagnement est de 70 heures pendant deux ans maximum, pour mûrir le projet, étudier les ressources et les besoins pour le réaliser. Les motivations, les compétences, l'expérience et les convictions du porteur sont abordées, les grandes lignes du projet sont précisées (public, cible(s), moyens etc.) ainsi que la question du statut de la structure solidaire (Scop, Sarl ou autre).

COULVEUSE SOLIDAIRE

